

MASP-BXL

MUTUELLE AUTOGÉRÉE
DES SANS PAPIERS



bruxelles

Inspirée de celles de Liège, Namur et Verviers, elle est un outil de solidarité et d'entraide financières pour des frais médicaux et paramédicaux non remboursés par la « carte médicale » du CPAS.

En pratique :

Après inscription à la mutuelle, il suffit d'aller à la permanence pour payer sa cotisation, puis ensuite se faire rembourser ses frais sur présentation d'une facture/ticket (et d'une prescription pour certains frais). La permanence sera aussi un moment de soutien administratif dans l'accès aux soins.

La mutuelle est **autogérée**. En s'organisant lors d'assemblées, les mutuellistes décident du montant de la cotisation (par exemple, 5euros/mois) et de la nature des frais remboursés. Les frais remboursés peuvent être variés (comme le lait et les couches pour bébé, les médicaments et les consultations médicales, les lunettes et les semelles orthopédiques). L'assemblée peut se dérouler deux fois par an, par exemple.

Pour lancer cette mutuelle, nous avons besoin de soutiens financiers et humains. La mutuelle a besoin d'apport d'argent extérieur pour fonctionner, c'est pourquoi nous sommes en recherche de fonds.

La mutuelle a besoin de bénévoles pour l'organisation générale, les permanences et la comptabilité. **Si tu as des plans de financements, que tu veux aider, ou que tu veux bénéficier de la mutuelle,**
contacte nous => masp-bxl@bruxxel.org

Agenda :

- Tout le mois de janvier : Tournée d'information dans les occupations
- 18 Janvier : Assemblée «Zéro» (pré-inscriptions avant lancement officiel)

MASP-BXL

MUTUELLE AUTOGÉRÉE
DES SANS PAPIERS



bruxelles

Inspirée de celles de Liège, Namur et Verviers, elle est un outil de solidarité et d'entraide financières pour des frais médicaux et paramédicaux non remboursés par la « carte médicale » du CPAS.

En pratique :

Après inscription à la mutuelle, il suffit d'aller à la permanence pour payer sa cotisation, puis ensuite se faire rembourser ses frais sur présentation d'une facture/ticket (et d'une prescription pour certains frais). La permanence sera aussi un moment de soutien administratif dans l'accès aux soins.

La mutuelle est **autogérée**. En s'organisant lors d'assemblées, les mutuellistes décident du montant de la cotisation (par exemple, 5euros/mois) et de la nature des frais remboursés. Les frais remboursés peuvent être variés (comme le lait et les couches pour bébé, les médicaments et les consultations médicales, les lunettes et les semelles orthopédiques). L'assemblée peut se dérouler deux fois par an, par exemple.

Pour lancer cette mutuelle, nous avons besoin de soutiens financiers et humains. La mutuelle a besoin d'apport d'argent extérieur pour fonctionner, c'est pourquoi nous sommes en recherche de fonds.

La mutuelle a besoin de bénévoles pour l'organisation générale, les permanences et la comptabilité. **Si tu as des plans de financements, que tu veux aider, ou que tu veux bénéficier de la mutuelle,**
contacte nous => masp-bxl@bruxxel.org

Agenda :

- Tout le mois de janvier : Tournée d'information dans les occupations
- 18 Janvier : Assemblée «Zéro» (pré-inscriptions avant lancement officiel)